val d'oise
le département

La Présidente

Cergy, le

D21-DESF-0146

Expéditeur : DESF - Direction

Monsieur Jean-Pierre MULLER
Président du groupe socialiste et apparentés
Conseiller départemental du canton de Vauréal

Monsieur le Conseiller départemental,

Vous avez appelé mon attention sur les difficultés rencontrées par les services de l'État pour mettre en place des centres de vaccination anti COVID et proposé que les centres départementaux de dépistage et de soins (CDDS) se substituent à une administration nationale que vous estimez défaillante.

Je tiens à vous rassurer, les services du Département sont mobilisés et en alerte pour participer à l'effort de toutes et de tous pour faire reculer la maladie. Nos centres, labellisés « centres de vaccinations », sont prêts à prendre leur place pour assurer aux valdoisiens l'accès à ces vaccins tant attendus.

Pour autant il nous est malheureusement difficile de nous substituer aux autorités de l'État. Les raisons en sont multiples :

- les vaccins sont distribués par l'État, sous le contrôle de l'Agence régionale de santé (ARS) ;
- l'activité de nos CDDS est financée par l'État au travers des diverses conventions que nous avons avec lui ce qui lui donne un certain droit de regard sur leur fonctionnement ;
- l'organisation de séances de vaccination nécessite, au regard de la législation actuellement applicable, la présence d'un médecin à la fois pour prescrire les vaccins aux personnes dont l'état de santé présente certaines caractéristiques appelant une vigilance particulière et pour faire face à une très éventuelle réaction allergique d'un receveur (choc anaphylactique). Or, comme vous le savez, il est très difficile de recruter des médecins. Nos CDDS fonctionnent essentiellement grâce à l'investissement de médecins hospitaliers qui acceptent de réaliser des vacations complémentaires à leur activité principale. Malgré leur grand engagement, ils ne sont pas mobilisables autant que nous le souhaiterions ;
- nous devons concilier le nécessaire engagement dans la lutte contre la maladie à COVID-19 avec le besoin, tout aussi impérieux, de maintenir un niveau de service suffisant pour faire face aux besoins de santé immédiats des usagers des CDDS dont la prise en charge ne peut être différée : tuberculose, infections sexuellement transmissibles (chlamydiae, hépatites, VIH...), rapports non protégés...

À ce stade les services de l'État ne nous ont pas demandé de nous impliquer davantage dans cette politique ; si nous allions de l'avant, il n'est pas certain qu'ils nous accorderaient les vaccins que nous pourrions administrer. Comme vous le savez sans doute, ils n'ont pas non plus souhaité solliciter les collectivités qui se proposaient de mettre à disposition des locaux pour accueillir des centres de vaccination de masse. Ils sont, par ailleurs, attentifs à ce que le niveau de prise en charge sanitaire des autres besoins des populations, auquel contribuent nos services de protection maternelle et infantile (PMI), ainsi que nos CDDS, reste élevé et ne soit pas désinvesti par la mobilisation générale contre la maladie à COVID 19.

Pour autant nos services, solidaires des besoins des valoisiens, se sont investis autant que possible pour accompagner les valdoisiens confrontés à cette rude épreuve que nous affrontons tous.

Pour nous écrire :
Conseil général du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY PONTOISE CEDEX

Pour venir nous voir :
2 avenue de la Palette
95000 PONTOISE

tél : 01 34 25 36 01
jean-michel.lecoq@valdoise.fr

Les services du Département participent à la cellule opérationnelle mise en œuvre par l'ARS pour superviser l'organisation des vaccinations :

- nos personnels médicaux se tiennent prêts à venir en renfort dès qu'ils seront sollicités ;
- des stocks de matériel médical (seringues, aiguilles), destinés aux CDDS et centres de PMI, ont été mis à la disposition des premiers centres de vaccination ouverts le week-end des 9 et 10 janvier 2021 pour leur permettre de débuter leur campagne de vaccination dans l'attente de la livraison des dispositifs médicaux fournis par Santé Publique France.

Par ailleurs, la direction de l'enfance, de la santé et de la famille a organisé, en quelques jours à peine, la vaccination des personnels prioritaires du Département dans les CDDS, dès lors que l'ARS a fait savoir à la collectivité, qu'elle lui mettait à disposition des vaccins. L'information a été transmise le 11 janvier au matin, les premières vaccinations ont eu lieu dès le 14 janvier après que les services aient organisé le recueil des candidatures, la programmation des séances et l'acheminement des vaccins par véhicule réfrigéré. Ainsi, en accord avec l'ARS, nos CDDS se sont mobilisés du jeudi 14 janvier au lundi 18 janvier pour participer à la vaccination des personnels du Conseil départemental du Val D'oise de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités. Presqu'une centaine de nos agents a pu profiter de cette solution de proximité.

Les services départementaux restent mobilisés pour cette grande cause nationale. Tout autant que leur engagement ne porte pas atteinte à l'état global de santé des populations, les personnels du Département seront présents auprès des valoisiens. Je suis attentive à saisir toutes les opportunités qui permettront de faciliter et amplifier l'effort de vaccination des valdoisiens.

Espérant avoir répondu à vos préoccupations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller départemental, l'assurance de ma sincère considération.

Marie-Christine CAVECCHI

Jean-Pierre MULLER
Président du groupe socialiste et apparentés
Conseiller départemental du canton de Vauréal

Madame Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du conseil départemental

Cergy, le 5 janvier 2021

Réf – JPM/OS/2021/0007

Madame la Présidente,

Notre collectivité a mis en place depuis de nombreuses années trois centres départementaux de dépistage et de soins (CDDS) situés à Argenteuil, Cergy et Garges-lès-Gonesse et d'un pôle hors les murs pour remplir ses missions en matière de vaccination, de lutte contre la tuberculose, contre les IST et contre certains cancers.

Ces structures ont fait la preuve de leur efficacité et de leur pertinence.

L'Etat semble malheureusement aujourd'hui dans l'incapacité de mettre en œuvre dans des délais et des conditions raisonnables son plan de vaccination contre la COVID 19. Les raisons et les responsabilités de ces dysfonctionnements seront naturellement à rechercher. Pour l'heure, il nous paraît urgent de trouver une solution pour protéger les Valdoisiennes et les Valdoisiens à travers la vaccination.

C'est dans ce cadre que nous vous demandons de proposer à l'Etat le savoir-faire de nos trois CDDS et de notre pôle hors les murs pour déployer le plan de vaccination dans notre département.

Je vous remercie par avance des informations que vous pourrez me faire parvenir sur la suite que vous entendez réserver à notre demande.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma plus parfaite considération.

Jean-Pierre MULLER

Conseil départemental du Val d'Oise
Hôtel du Département
2, avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY PONTOISE CEDEX

tél 01 34 25 14 74
www.valdoise.fr
jean-pierre.muller@valdoise.fr